Vlaamse Regering

NOTE AU COMITÉ DE CONCERTATION

Objet : la finalisation et la soumission du Plan Social pour le Climat belge

Présentation

Au niveau européen, le Fonds Social pour le Climat (FSC) a été créé pour atténuer l'impact social du nouveau système d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments et les transports (ETS2).

Pour la Belgique, un budget SKF de 2,21 milliards d'euros est disponible: 1 656 324 515 euros SKF et 552.108.172 euros de cofinancement (25 %), à répartir entre le gouvernement fédéral et les trois régions. Pour pouvoir réclamer ces fonds pour la période 2026 à la mi-2032, chaque État membre doit soumettre un Plan Social pour le Climat à la Commission européenne. Selon les dispositions du Règlement (UE) 2023/955 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 10 mai 2023 établissant un Fonds pour le climat social, ce plan devait être soumis avant le 30 juin 2025.

En Belgique, il a été convenu à la Commission Nationale du Climat que chaque entité (les trois régions et le niveau fédéral) élaborerait sa propre contribution avec des mesures. Après son approbation, il est compilé dans un plan belge, qui est soumis à la Commission européenne après validation par la Commission nationale du climat et le Comité de Concertation. Chaque pays devait soumettre un Plan Social pour le Climat (PSC) comprenant des mesures et des investissements à la Commission européenne avant le 30 juin 2025 afin de pouvoir réclamer les ressources du Fonds Social pour le Climat (FSC).

La préparation du plan belge a été considérablement retardée, ce qui signifie que la date limite officielle du 30 juin 2025 n'a pas été respectée. Les raisons de cette soumission tardive sont principalement les suivantes :

- Incapacité à prendre une décision sur la répartition intra-belge du budget belge ;
- Ne pas avoir pris la décision de désigner une autorité belge qui devrait agir comme point de contact exclusif entre notre pays et la Commission européenne ;
- L'élaboration intensif en temps par les quatre entités des mesures, qui doivent répondre à un large ensemble d'exigences quant au contenu et à la forme.

Le 6 octobre 2025, le Comité de Concertation a approuvé la répartition finale du budget belge du Fonds Social pour le Climat pour la période 2026-2032 :
- État fédéral : 13,13 %
- Flandre : 43,42 %
- Wallonie : 32,95 %
- Région de Bruxelles-Capitale : 10,50 %

Les entités finalisent désormais leurs mesures proposées aussi rapidement que possible, en tenant compte des conseils fournis par la Commission européenne lors d'un processus consultatif informel.

Pour plusieurs mesures, le lancement par les entités est prévu pour 2026, rendant l'achèvement et la soumission du Plan intégré belge du climat social urgent. Une fois soumis, la CE prévoit une période jusqu'à 5 mois pour l'évaluation du plan.

La Commission Nationale du Climat du 10 décembre a décidé ce qui suit concernant le calendrier de l'achèvement du PSC belge :

Jalon	**Qui**	**Quand**
Plan soumis à la Commission européenne	Autorité centrale	27/2/2026
Approbation du plan	AAC	Février 2026
Plan final remis à la NKC (chapitres 1,2,3,4)	WG SCP	30/01/2026
Approbation des contributions individuelles au plan (Chapitre 2)	Gouvernements fédéral et régionaux	01/2026

Lors de la réunion du 26 janvier 2026, la Présidence flamande de la Commission Nationale du Climat a mis une note à l'ordre du jour avec la demande au gouvernement fédéral de désigner le plus rapidement possible une autorité centrale compétente et de la soumettre à l'approbation du NCC. En outre un calendrier rétrospectif actualisé a été soumise pour approbation. Lors de cette réunion, le niveau fédéral a annoncé l'accord politique visant à désigner une autorité belge unique : le SPF Stratégie et Appui (abrégée en BOSA, Beleid & Ondersteuning, Strategy & Appui) a été désigné comme autorité compétente en collaboration avec le FPS Santé, Environnement et Sécurité de la chaîne alimentaire. Sur le calendrier révisé proposé aucun accord n'a été trouvé. Il 's agissait de la planification suivante :

Jalon	Qui	Quand
Plan soumis à la Commission européenne	Autorité centrale	Mars 2026
Approbation du plan	Comité de Concertation	10 mars 2026
Plan final remis à la CKC (chapitres 1,2,3,4)	WG SCF	27/02/2026
Approbation des contributions individuelles au plan (Chapitre 2)	Gouvernements fédéral et régionaux	01/2026

La Commission Nationale du Climat du 1er avril a décidé d'accélérer la finalisation et la soumission du Plan Social pour le Climat Belge en organisant un IKW interfédéral toutes les deux semaines jusqu'à ce que chaque entité ait validé ses mesures. Ces IKWs ont débuté durant la semaine du 20 avril.

Maintenant que certains obstacles importants à la finalisation et à la soumission du Plan Social pour le Climat climatique belge ont été levés, il est urgent de le soumettre dès que possible :

- Plusieurs entités prévoient des mesures dont le lancement est prévu et budgétisé à partir de 2026;
- Le lancement des mesures du plan peut donner un élan positif bienvenu à l'activité économique dans les secteurs de la construction et de la mobilité, entre autres ;
- Les fonds européens ne peuvent être alloués et transférés par l'UE qu'après approbation par la Commission européenne du Plan Social pour le Climat national;
- La note au Comité de Concertation du 13 janvier 2026, mis à l'ordre du jour par le Ministre fédéral des Affaires européennes, concernant la transposition et la mise en œuvre du droit européen, qui demande aux autorités compétentes des entités fédérées de respecter les délais dépassés et futurs afin d'éviter des amendes et d'autres problèmes.

En tenant compte de ce qui précède et de la nécessité d'un délai limité durant lequel les entités finalisent leur partie du plan et la compilent dans le plan belge qui peut être soumis par l'autorité fédérale, on propose comme date limite de soumission mardi 9 juin .

Décision proposée

Le Comité de Concertation :

1) Valide les plans et mesures définitivement arrêtés des différentes entités
2) Confirme que les différents plans seront regroupés dans les trois semaines suivantes
3) Confirme la proposition de valider le Plan social pour le climat belge compilé par voie de confirmation électronique pour le 9 juin 2026 et de le soumettre à la Commission européenne.

Membres soumettant le dossier

Le dossier est soumis par Matthias Diependaele, ministre-président du gouvernement flamand